

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4

**Commune
de AZÉ
41100**
(Loir-et-Cher)

Séance du 3 Octobre 2024

Date de la convocation
26/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de septembre à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

En exercice	Présents	Votants
14	12	12

Présents : : Mesdames, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absentes excusées : Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric,
Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à Mme RENOU Christelle

OBJET DE LA
DELIBERATION

N° 2024-47 Achat boulangerie
rue Saint Pierre

Absents non excusés : M. MARCO Benjamin,
M. TYTGAT Loïc

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine est désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le
8 OCT. 2024

Madame le maire expose au conseil que les parcelles du bâtiment de la boulangerie sis rue Saint Pierre à AZE 41100 sont à vendre. Ce bâtiment est la propriété de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois et elle est vendeur . Sachant que le maintien des commerces de proximité est un enjeu majeur pour la vie de notre commune.

Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 OCT. 2024

DS
2 Exp

Madame le Maire propose d'acquérir ce bien aux conditions suivantes :

- Prix net vendeur maximum de 102 000 euros fixe et hors fais de notaires
- Obtention d'un prêt bancaire pour cette acquisition
- Fourniture du diagnostic énergétique du bien et selon son classement
- Pose d'un compteur individuel eau et électricité et séparation du mode de chauffage pour le logement attenant par la CATV
- Inscription du projet au Budget Primitif 2025

Déposé en ligne le

12 OCT. 2024

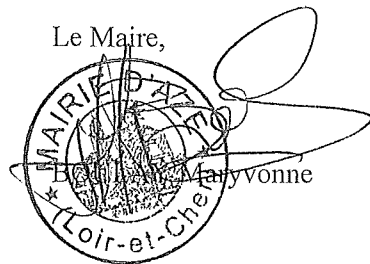
Le conseil,

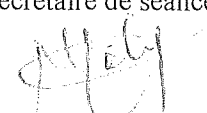
Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2025 du montant nécessaire à l'acquisition
Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire :

Autorise Madame le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 102 000 euros aux conditions édictées ci-dessus ;

Le Maire,

Maryvonne

Le secrétaire de séance

JOLY-LAVRIEUX Martine

2019 11 14

